

# **REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSINS CME DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE du 11 mars au 12 avril 2024**

## **Article 1- Organisateur**

Le conseil municipal d'enfants de la Mairie de Saint Lambert La Potherie est l'organisateur de ce concours de dessins.

## **Article 2- Participants**

Le concours est ouvert aux habitants de Saint Lambert la Potherie dans trois catégories d'âges, 6 / 10 ans, 11 / 17 ans et 18 ans et +.

L'inscription doit être faite de manière individuelle et complétée lisiblement.

Le bulletin d'inscription est disponible à l'accueil de la Mairie de Saint Lambert la Potherie, sur le site internet de la mairie, au Quartier Jeunes (QJ) et aux périscolaires.

## **Article 3– Objet du concours**

Le concours consiste à réaliser un dessin sur le thème « COMMENT VOIS TU TA COMMUNE » soit :

- En dessinant une rue, un monument, un lieu reconnaissable de la commune de Saint Lambert la Potherie
- Ou de façon plus imaginaire

L'œuvre doit être réalisée sur un support papier format A4 (21/29,7). Toutes les techniques d'illustration sont acceptées (dessin, crayons de couleur, peinture, collage...), **le numérique exclu !**

## **Article 4– Délai de participation**

Les réalisations et les bulletins d'inscription doivent être déposés en Mairie de Saint Lambert la Potherie ou au Quartier Jeunes (QJ) au plus tard le 12 avril 2024. Les participants veilleront à bien indiquer leur nom et prénom au dos de leur œuvre.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou de perte des dessins.

## **Article 5 – Modalités de participation**

Le concours prend en compte le sens artistique, l'originalité, le respect du thème (« COMMENT VOIS TU TA COMMUNE ») et du format (A4). L'œuvre se doit d'être originale et non publiée.

## **Article 6 – Dotations**

Les réalisations primées seront publiées dans une édition du Bulletin Municipal de Saint Lambert la Potherie.

Dans chaque catégorie d'âge, seront désignés un vainqueur.

Les gagnants recevront un prix. Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront être changés ou remboursés.

## **Article 7– Jury**

Les réalisations seront évaluées par les membres du conseil municipal enfants, du maire et des conseillers municipaux adultes. Il ne sera accepté qu'une seule participation par enfant pendant toute la durée du concours.

## **Article 8 – Droit à l'image et droit d'auteur**

Les participants et leurs représentants légaux acceptent de céder les droits de leur production et de leur image aux fins de publication sur tous les supports de communication de la commune de Saint Lambert la Potherie et médias.

Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous les supports connus et inconnus à ce jour.

## **Article 9 – Acceptation du règlement**

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury. La participation à ce concours nécessite un accord écrit d'un ou des parents de l'enfant.

## **Article 10 – Le concours de dessins est gratuit**

**CONCOURS DE DESSINS CME DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE du 11 mars au 12 avril 2024**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**A imprimer et joindre au dessin**

Nom .....Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse : .....

Code postal : 49070                      Ville : SAINT LAMBERT LA POTHERIE

Tél: ..... Portable.....

E-mail des parents :

.....@.....

Autorisation des parents :

Oui, j'ai connaissance du règlement et autorise mon enfant à participer au concours de dessin organisé par le conseil municipal enfants de la commune de Saint Lambert la Potherie.

Signature parent 1 ..... date .....

Signature parent 2 .....date .....

**POUR LES ENFANTS ET LES ADULTES CONCOURANTS**

Je déclare posséder les droits des images confiées à l'organisateur du concours, avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter tous les termes.

Fait à : .....Le .....

Signature (représentant légal ou adulte concourant) :

Le nom et prénom du dessinateur sera inscrit au dos du dessin.

Merci de retourner impérativement ce bulletin avec l'épreuve du concours,

Avant le 12 avril 2024 à la Mairie de Saint Lambert la Potherie ou au Quartier Jeunes (QJ).